

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Secrétariat du Gouvernement.

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne : Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.**

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Lycée de Monaco. — Enseignement.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Mort de M. Vianès, ancien Consul Général de France.

**ÉTUDES HISTORIQUES :**

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

**LYCÉE DE MONACO**

Le Lycée de Monaco donne l'enseignement secondaire complet des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Les langues Anglaise, Italienne, Allemande y sont enseignées.

Au-dessous de la classe de 6<sup>me</sup>, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, il possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement. Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans. Elle comprend une classe enfantine à 3 sections (9<sup>me</sup>, 10<sup>me</sup> et 11<sup>me</sup>), une classe de 8<sup>me</sup> et une classe de 7<sup>me</sup>. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6<sup>me</sup> A (avec latin) ou B (sans latin) vers dix ou onze ans.

Si un élève peut entrer en 6<sup>me</sup> après 12 ou même 13 ans, il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

TAUX DES RÉTRIBUTIONS PAR AN ET PAR TRIMESTRE.

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Deuxième Cycle : Philosophie, Mathématiques, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>me</sup> ...	288	93	107	69
Premier Cycle : 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> ...	225	75	153	51
Division élémentaire : 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup>	180	60	126	42
Division préparatoire : 9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> .....	144	48	90	30

Les familles trouveront dans le prospectus du Lycée, que le Directeur tient à leur disposition, tous les renseignements dont elles ont besoin.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

Nous avons, l'autre semaine, le regret d'annoncer la mort de M. Rosset, ancien consul d'Italie à Monaco. Nos regrets ne sont pas moins vifs aujourd'hui d'avoir à enregistrer la mort de M. Vianès, qui fut pendant plusieurs années Consul Général de France dans la Principauté et qui vient de s'éteindre après une longue maladie.

M. Vianès s'était fait hautement estimer à Monaco où la nouvelle de sa mort a été douloureusement ressentie et n'a rencontré qu'un unanime hommage de regrets.

Le défunt était Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

**ÉTUDES HISTORIQUES**

**LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**  
depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.  
(Suite)

Biographie du Prince Florestan.  
Ses collections. — Comment il les formait.

Nous pouvons reconstituer le plan des journées de Florestan, qui est à peu près uniforme pour tous ceux qui, ayant ses goûts, se trouvent dans sa position — c'est-à-dire pour tous les amateurs d'œuvres d'art, disposant de plus ou moins du nerf des collections et libres de leur temps.

Ce temps ils le divisent en deux parts :

L'une est consacrée aux recherches pour augmenter, enrichir leurs collections.

L'autre, à arranger, à classer leurs richesses, ce qui est la meilleure manière d'en jouir.

Ainsi procédait Florestan.

Tous les jours, il faisait une promenade, s'assurant pour but des magasins de livres ou de gravures, où il avait l'espoir de réussir quelques heureuses trouvailles.

C'est le cœur battant d'émotion qu'il furetait dans les dépôts, parmi les rayons où s'alignaient les livres et surtout qu'il ouvrait les cartons pour examiner pièce à pièce les estampes, gravures, dessins divers dont ils étaient remplis.

S'il venait à mettre la main sur un exemplaire désiré, sa joie était extrême, mais il la comprimait encore pour ne la laisser éclater qu'après être devenu dûment possesseur de l'objet convoité. Il engageait alors avec le marchand des pourparlers adroits où se déployaient des finesses dignes de la diplomatie.

Il est rare qu'un amateur fêru de sa passion tel que l'était Florestan revienne bredouille de la véritable chasse à laquelle il se livre dans ces cas.

Lorsque le résultat se traduisait par un ensem-

ble de livres ou de tableaux formant un paquet volumineux, le vendeur recevait charge de le faire transporter au domicile de l'acheteur et de tels envois étaient accompagnés d'une note. Nous en avons indiqué quelques-unes parmi celles qui ont pu survivre.

Mais le plus souvent, la nouvelle acquisition est moins encombrante, et l'on prolonge alors la joie de la prise de possession en l'emportant avec soi.

Si c'est une œuvre dessinée ou gravée, on tient religieusement le précieux papier auquel l'art a donné un haut prix, on relève son enveloppe ou on le déroule de temps en temps, soit pour en observer les détails et en régaler ses yeux, soit pour le montrer fièrement aux amis rencontrés.

Si ce sont des livres, avec quelles précautions, quelle douceur on les serre sous l'aisselle, les prenant, même durant la promenade, à la main l'un après l'autre pour en parcourir les chapitres, restant parfois tellement absorbé que l'on n'entend ni ne voit la foule qui s'écoule autour, lointain d'elle comme transporté dans un désert, la pensée concentrée dans les sujets des passages lus.

Cette partie de la journée du collectionneur, si agréablement mouvementée, se complète d'une autre partie non moins attrayante. C'est lorsqu'il s'installe dans son cabinet de travail pour classer ses dernières acquisitions. Il en résulte souvent une révision de secteurs de la bibliothèque ou de cartons d'estampes — et les heures s'écoulent trop rapidement dans la revue d'œuvres connues, lues, examinées cent fois, mais où l'on découvre toujours des beautés nouvelles et inédites et où l'on puise sans fin des jouissances toujours rafraichies.

Telles étaient les journées de Florestan.

Par la recherche incessante, passionnée, infatigable d'œuvres d'art, il avait réuni une fort belle et copieuse collection d'estampes, gravures, dessins divers. Il en avait fait encadrer quelques-uns, — nous le voyons par les notes indiquant des « cadres à palmettes » qui lui étaient fournis à cet effet. — Lorsque les parois de son cabinet, puis ceux de l'appartement furent recouverts entièrement, il remplit de plus en plus ses cartons.

Il reste une partie de cette collection dans un grand carton conservé aux Archives de Monaco. Si diminuée qu'elle soit après les transferts de local qu'elle a subis pendant plus de trois quarts de siècle d'existence, elle suffit à nous indiquer les directives des recherches de Florestan.

Nous citerons quelques-unes des pièces heureusement conservées en les classant par séries, bien que dans leur ensemble elles se rapportent à un unique sujet : l'art théâtral.

Nous trouvons d'abord de belles estampes constituant une très artistique illustration de célèbres épisodes de l'histoire dramatique.

Voici, parmi d'autres eaux-fortes représentant des scènes de *Tartufe*, un magnifique portrait de Molière, faisant la fameuse déclaration volontairement ambiguë à propos de l'interdiction de sa comédie : « Monsieur le Premier Président ne veut pas qu'on le joue. » Cette belle planche, dessinée par Bouchot, est gravée par Charon. A côté, nous pouvons placer un autre portrait de Molière gravé d'après l'original du cabinet de Louis XIV.

Nous trouvons plusieurs portraits des deux Corneille, Pierre et Thomas. L'un, qui représente le grand Corneille composant *Rodogune*, est une superbe œuvre d'art.

Mentionnons encore de belles planches : M<sup>lle</sup> de Champmeslé chez Racine ; Lully chez Madame de Montpensier, celle-ci lithographiée par Dreys d'après une peinture de Verdé de Lisle.

A cette série on peut rattacher les lithographies coloriées représentant des scènes du théâtre contemporain, publiées par l'Album Théâtral, et des planches figurant des décorations de théâtre, mais nous n'y insisterons pas, leur valeur artistique étant moindre de beaucoup.

Les portraits d'écrivains dramatiques sont assez nombreux. Des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles existent encore, outre ceux que nous avons déjà nommés : Destouches, dessiné par Devéria, d'après un portrait du siècle précédent ; Regnard ; Dancourt ; Marivaux ; Ducis ; Colin d'Harleville ; Beaumarchais.

Parmi les modernes : Victor Hugo, de Devéria, 1829 ; Alexandre Dumas, jeune aussi, deux lithographies, dont l'une signée par Vigneron, 1837 ; Casimir Delavigne ; Etienne. Alexandre Duval, de l'Académie Française, dont les œuvres théâtrales étaient alors fort prisées, est représenté par trois portraits.

La musique ne venait qu'en second ordre pour Florestan. Aussi ne trouvons-nous que deux portraits de compositeurs, l'un de Spontini, l'autre de Rossini, gravure de Grevedon, 1828.

La majeure partie de la collection est formée de portraits d'acteurs tragiques ou comiques. Voici d'abord les gloires de la scène au siècle précédent : Adrienne Lecouvreur, deux planches, l'une de Devéria, l'autre d'Isabey, 1823, d'après Charles Coypel. — Lekain, plusieurs portraits, le plus remarquable peint par Le Noir, peintre du Roy, gravé par Saint-Aubin, graveur du Roy. — Favart, l'auteur dramatique, et sa femme, l'actrice. — M<sup>lle</sup> Clairon ; Garrick.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mardi deux octobre mil neuf cent dix-sept, à trois heures de l'après-midi, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire, sise rue du Tribunal, n° 2.

A la requête de :

1° M. Auguste Cioco, commis greffier près la Cour d'Appel, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant et domicilié à Monaco, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de M. Michel ANDRÈS, en son vivant commerçant à Monaco, où il est décédé le cinq décembre mil neuf cent quinze,

M. Cioco nommé à cette fonction suivant jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal Civil de première instance de Monaco, en date du sept novembre mil neuf cent seize ;

2° Et M. Paul Cioco, avocat-défenseur près la Cour d'Appel, demeurant et domicilié à Monaco, agissant au nom et comme avocat-défenseur de M. Jean-Nicolas REUSE et M<sup>me</sup> Marie-Patience LOVEY, son épouse, agriculteurs, domiciliés à Martiny-Croix (Suisse).

En exécution d'une ordonnance rendue sur requête par M. le Président du Tribunal Civil de première instance de Monaco en date du six mars mil neuf cent dix-sept :

Il sera par le ministère de M<sup>e</sup> Antoine Blanc, soussigné, suppléant pendant la guerre M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, notaire sus-nommé, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, de :

Un fonds de commerce de buvette dénommé *Bar de la Gare*, exploité à la Condamine, Principauté de Monaco, avenue du Castellereto, n° 12 et rue de la Turbie, n° 11, comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, le droit au bail des lieux où s'exploite ledit fonds et tous autres éléments incorporels.

L'adjudicataire sera par le seul fait de l'adjudication acquéreur des marchandises et du matériel dépendant dudit fonds pour le prix de neuf mille deux cent quatre-vingt-dix francs soixante-dix centimes, montant de l'estimation qui en a été faite dans l'inventaire après le décès de M. Andrès, dressé par M<sup>e</sup> Blanc, notaire sus-nommé, suivant procès-verbal en date au commencement du vingt-huit avril mil neuf cent seize.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de douze mille francs fixée par ordonnance autorisant la vente et pouvant être abaissée, séance tenante, jusqu'à la somme de six mille francs, ci..... 12.000 fr.

La consignation pour enchérir est de quinze cents francs, ci..... 1.500 fr.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Antoine Blanc, soussigné, à cet effet commis, comme suppléant M<sup>e</sup> Eymin, notaire mobilisé.

Monaco, le dix septembre mil neuf cent dix-sept.

Signé : A. BLANC.

## BAINS DE MER DE MONACO PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours  
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h.  $\frac{1}{2}$  du soir

LEÇONS DE NATATION  
DOUCHES (jet ou pluie)  
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile  
dessert l'Etablissement  
et part toutes les demi-heures  
de la place du Casino

## AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT  
Reparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets  
PRIX MODÉRÉS

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865  
Capital : 55.000.000 — Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :  
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce  
Paiements et envois de Fonds :: Chèques  
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse  
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres  
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts  
Paiement de tous coupons Français et Etrangers  
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux  
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

### BULLETIN DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.797.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16.116.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 69.024, 69.025 et 69.026.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n° 001.115.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 13.456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n° 120.485.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087.456 et 134.360.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13.499 et 40.994.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 38.319, 39.386, 39.387.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 026.045, 034.197, 034.205 et 034.217.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54.960, 54.975, 54.976 et 54.977.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.891 à 17.905 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38.390, 41.515, 41.761 et 48.337.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44.853.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.397.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.